



DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL Commune de Vivier-au-Court

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	12	12 + 4 pouvoirs

Date de convocation
18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Dominique NICOLAS-VIOT**, maire.

Présents : **BREDA Christian, FIORE Anne, LAMBINET Christine, LUCE Jacques, MANGIN Valérie, MANZONI Thierry, NICOLAS Valérie, NICOLAS-VIOT Dominique, PINTO Marina, SOSSONG Pascal, VANDERMEYNSBRUGGEN Gilles, VASSAUX Claire.**

Absents : **DURELLO Rodrigue, LINDENBERGER Dominique, MAGNY Jérémy, MORLET Eric, RODRIGUES Jean-Michel, SILICANI Marie-Inés, VIOT Léa.**

Représentés : **BONALDA Bertrand à LUCE Jacques, FORGET Odile à LAMBINET Christine, MAHIEU Amaury à NICOLAS Valérie, VANHOOREN Cathy à NICOLAS-VIOT Dominique.**

Madame **MANGIN Valérie** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Problématique de la location de salle par des administrés pour des extérieurs

N° de délibération : 2024_043

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	4	16	0	0	0

Madame le Maire expose qu'elle a été agressée verbalement par une administrée lui reprochant son refus de louer les salles aux administrés pour le compte d'extérieurs au prix des vivarois.

Il s'agit d'une problématique récurrente en raison d'une différence de prix conséquente entre le tarif réservé aux vivarois et le tarif adopté aux extérieurs de la Commune.

Mme le Maire indique que les tarifs aux vivarois sont justifiés par le fait qu'ils ont contribué au paiement de la salle par leurs impôts locaux.

Mme le Maire précise que jusqu'à présent il a été acté que des parents pouvaient louer pour le mariage de leurs enfants.

Au regard de ces éléments Mme le Maire indique qu'il va falloir clarifier la situation donc tarifs vivarois pour eux personnellement et/ou pour le mariage de leurs enfants et pour les Associations pour les associations ayant leur siège social à Vivier et qui œuvre pour les vivarois à but non lucratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité, de maintenir les tarifs ci-dessous en précisant que les tarifs aux vivarois seront ouverts pour les évènements de vie de leurs enfants et aux associations vivaroises ayant une action en direction des vivarois :

TARIFS COMMUNAUX					
Habitants et Associations de VAC		Extérieurs à VAC		Vivarois et Extérieurs	
Salle de la Vivaroise		Salle de la Vivaroise		Cimetière	
salle	360	salle	960	Concession trentenaire	180
cuisine	120	cuisine	240	Cavurne trentenaire	1102
vaisselle	168	vaisselle	240	Case Columbarium	672
loto/belote	288	loto/belote	960	Location de matériel	
loges	66	loges	66	Table	2€/pièce
Forfait chauffage à 100 euros d'octobre à janvier				Chaise	0,50 €/pièce
Salle Jaurès		Salle Jaurès		Banc	0,50 €/pièce
salle	178	salle	316	Covoiturage	
cuisine	108	cuisine	126	Abonnement trimestriel	
vaisselle	82	vaisselle	95	15	
loto/belote	142	loto/belote	316		
Vin d'honneur	120	Vin d'honneur	156		
Forfait chauffage à 80 euros d'octobre à janvier					
Salle Panier		Salle Panier			
Vin d'honneur	0	Vin d'honneur	96		
café d'enterrement	0	café d'enterrement	96		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 25 juin 2024

Pour extrait conforme
Dominique NICOLAS-VIOT, Maire

